

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16/12/2020 A 18H30**

**Présents :** Mme POLYCARPE Annie, Mme DELORT Florence, Mme BLANC Marie-Françoise, Mme JOACHIM Céline, Mme ROBERT Isabelle, Mr LEJEUNE Titouan (arrivé 19h) , Mme PIMENTA Catherine, Mr BANES Philippe.

**Absents excusés:** **Mme** DUFOUR Marie-Anne (Pouvoir Catherine Pimenta), Mr FOULQUIE Jean-Claude (Pouvoir Titouan LEJEUNE), Mr NOUYRIGAT Alain.

**Secrétaire de séance :** Florence DELORT.

### **ORDRE DU JOUR :**

**ANNULLATION DE LA DELIBERATION DU 09/09/2020 :** La délégation à la première adjointe a été prise par arrêté. Une délibération du conseil municipal du 09/09/2020 a été prise concernant la délégation de signature du maire à la première adjointe. Cette délibération n'ayant pas lieu d'être elle est retirée.

**MODIFICATION DU TARIF ET DUREE CONCESSION CIMETIERES :** Le conseil décide de fixer à 300 € la concession simple pour 2 personnes et à 500 € la concession double pour 4 personnes et de porter la durée de ces concessions à 30 ans renouvelable.

**CONVENTION AVEYRON INGENIERIE :** Une convention va être signée entre Aveyron ingénierie et la Mairie, afin de réaliser des d'études de faisabilité concernant les bâtiments communaux qui n'ont pas d'affectation à ce jour.

**AVENANT A LA CONVENTION DE DÉLÉGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE :** Une convention portant délégation de maîtrise d'ouvrage publique a été passée entre la Commune de la Roque et la Communauté des Communes Millau Grands Causses, le 1<sup>er</sup> mars 2016 dans le but d'effectuer des travaux relatifs à la protection des forêts contre les incendies sur le Causse Noir (citerne du Maubert). Il convient de signer un avenant à cette convention, cet avenant ayant pour but d'arrêter le plan de financement définitif de cette opération qui s'élève à 7 000 € pour notre commune.

**DECISION MODIFICATIVE N°2 :** Section fonctionnement : Chapitre 21 Installations-voierie- débits 2151 pour 400 €, Chapitre 16 Emprunts crédits 1641 pour 400 € et pour la section investissement : Dépenses : Chapitre 041, article 21534 pour 11 401,57 €, Recettes: Chapitre 041, article 238 pour 7 453,57 €, Chapitre 041, article 13258 subventions investissement pour 3 948,00 €

**DELIBERATION AUTONOMIE DES BUDGETS ANNEXES :** A compter du 01/01/2021 le budget annexe eau et assainissement sera autonome et ne devra plus être rattaché à la trésorerie de la commune conformément à la demande de la Direction Générale des Finances Publiques.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

- La décharge sauvage qui a été mise à jour à l'occasion du débroussaillage du chemin rural reliant La Resse et le Causse a été enlevée par les employés communaux, des élus et 2 bénévoles.

- Nous envisageons l'extinction et la rénovation de l'éclairage public de la commune qui semble profitable à terme pour notre commune.
- Don des couvertures de l'hôtel à la SPA.
- Les quatre référés intentés à la commune à l'encontre de l'antenne FREE ont été rejetés par le Tribunal Administratif. Concernant le dernier en date intenté par la Fédération des Grands Causses cette dernière a été condamnée à verser à la Mairie la somme de 750,00 € au titre des frais irrépétibles. Le coût de ces référés s'élève à 8 400,00 € pour la commune.
- Les Représentants aux commissions communautaires, ont été proposés.
- Les travaux de l'interconnexion en eau potable ont repris le 23 novembre dernier, arrêt des travaux pour les vacances de Noël, reprise le 11 Janvier. La réfection de la route sera faite au printemps.
- Rocher GOT, les travaux concernant la purge de l'écaille débuteront à compter du 8 Février 2021.
- Site Internet : Une réunion de travail avec le prestataire est prévue mi-janvier.

La séance est levée à 21h00

